Toulon le 23 mars 2017,

Monsieur le Préfet,

Dans son courrier du 23 janvier 2017, la Confédération Paysanne du Var vous faisait part de son constat de l'état catastrophique de la gestion du sanglier et notamment de sa désapprobation du schéma départemental de gestion cynégétique sur plusieurs points. (Un copie de ce courrier à été adressée à tous les organismes agricoles participants aux CDCFS.)

Après concertation avec la Coordination Rurale et les Jeunes Agriculteurs, nous arrivons au constat commun suivant :

- Nous savons tous, aussi bien les syndicats agricoles que vous Monsieur le Préfet, que l'augmentation des populations de sangliers est la sources de nombreux problèmes en matière de sécurité publique, de santé publique, des dégâts agricoles et forestiers, etc. et que seule une forte diminution de ces populations permettra de limiter les dégâts
- Nous savons que l'État dans le Var a mobilisé depuis 2012 toute une série de moyens pour étendre les possibilités de régulation du sanglier
- Nous savons également que la Fédération Départementale de Chasse du Var en charge de cette régulation est, de ce son propre aveu, impuissante à mener à bien cette tâche (chasseurs moins nombreux et vieillissants), mais aussi croisements génétiques ayant modifiés l'espèce !

Aussi, considérant que cet état de fait ne peut aller qu'en s'aggravant et que ces mesures restent insuffisantes, nous demandons conjointement que :

- Le sanglier « sus scrofa » soit classé NUISIBLE toute l'année dans les cultures, sur l'ensemble des communes agricoles du Var (Le préfet du Vaucluse vient de prendre un arrêté dans ce sens).
- La mise en place d'une prime « à la queue » ou « aux oreilles » des sujets abattus.
- La simplification des dossiers de demande d'indemnisation des dégâts, avec un barème adapté aux prix pratiqués dans le département et prenant en compte les circuits de commercialisation (paniers, contrats, …) et aussi des matériels endommagés (irrigation, etc.).
- Le remboursement intégral des mesures de protection (achat, entretien) pour toutes les cultures.
- À minima le contrôle plus « serré » et au mieux, l'abandon de l'agrainage dit « dissuasif ».
- L'interdiction des emblavures à moins de 300 mètres des cultures.
- L'abrogation de l'autorisation de « valoriser la venaison » présentée dans le schéma départemental de gestion cynégétique
- La reprise en main par la DDTM des dossiers dégâts litigieux.
- La réalisation d'analyse sanitaire et ADN plus fréquente (5 réalisés en 2015!!)

Notre requête n'a pas pour but d'éradiquer cette espèce, mais bien de ramener son cheptel à un niveau qui respecte « l'équilibre agro-sylvo-cynégétique » comme dit Monsieur MEISSEL dans son mot du président en préambule du schéma départemental de gestion cynégétique

L'agriculture Varoise ne peut plus supporter cette calamité. Monsieur le Préfet, votre responsabilité est engagée !

Confédération Paysanne, Coordination Rurale, Jeunes Agriculteurs, FDSEA et la Chambre d'Agriculture du Var